



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

*Que lors de la séance tenue le 15 janvier 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2023-314 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux** ».*

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 05 février 2024 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade sur le PROJET de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise l'abrogation du précédent règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux (2023-306) et le remplacement de celui-ci par un nouveau règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Que le règlement s'applique sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 23 janvier 2024.


Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2023-314 Assemblée consultation